

# L'accès à l'eau et à l'énergie pour tous : libéralisation ou solidarité organisée ?

en bref

## 1. L'accès à l'eau

C'est en matière d'accès à l'eau que la CGEE semble aujourd'hui marquer davantage de points. En janvier 1998, elle publiait un dossier où elle défendait avec 16 associations bruxelloises en collaboration avec le CRIOC : « *Des tarifs solidaires favorisant une consommation durable* ».

Une tarification solidaire consisterait à faire payer moins que le prix de revient par les ménages qui consomment peu et à faire payer un prix plus élevé par les autres ménages de manière à ce que les producteurs et distributeurs puissent équilibrer leurs recettes et leurs dépenses. Une telle tarification est solidaire vis-à-vis des ménages à faible revenu qui consomment le moins. Elle n'est vraiment solidaire que si elle s'applique à l'ensemble des coûts. Une tarification encourageant une consommation durable serait une tarification progressive qui décourage les gaspillages au-delà d'un certain volume de consommation.

Il faut une redevance la plus basse possible, des tarifs les plus bas possible pour la première tranche correspondant à un volume de consommation considéré comme un droit fondamental et des tarifs progressifs pour les autres tranches de consommation. Il faut évidemment tenir compte de la taille des ménages (abattement familial), régler le problème des résidences occupées par plusieurs ménages et veiller au bon état des installations.

Ce système devrait permettre à une très grande majorité de la population d'accéder sans problème à une consommation d'eau normale. Les problèmes rencontrés par les autres devraient être rencontrés par l'aide sociale normale alimentée par le fonds social du secteur qui pourrait également intervenir dans l'amélioration des installations. Les principes de la tarification solidaire et progressive pour les ménages étaient repris dans le Manifeste belge de l'Eau dont les priorités recueillaient l'assentiment des parlements et des gouvernements régionaux.

La réflexion pendant plus d'un an au sein d'un atelier de développement durable consacré à l'eau à l'initiative d'ECOLO et qui a débouché

Depuis plus de 20 ans, la Coordination Gaz-Electricité-Eau de Bruxelles (CGEE)<sup>(1)</sup> se bat pour garantir à tous et à toutes l'accès effectif à l'eau et à l'énergie en quantité suffisante quels que soient les revenus. Et cela par des solutions collectives.

sur un forum qui s'est tenu ce 14 octobre a permis de constater un large consensus notamment sur la mise en oeuvre de cette tarification à partir d'une proposition technique élaborée par des techniciens de la CIBE. Les solutions existent et recueillent un consensus politique assez large en région bruxelloise ; il faut maintenant faire pression pour que les responsables politiques passent à l'acte et prennent leurs responsabilités là où il faut.

Ça devient urgent car le prix va considérablement augmenter à cause notamment de l'épuration des eaux. Il faut à ce sujet que l'on accepte que la Région intervienne par la fiscalité et que le coût ne soit pas entièrement pris en charge par le consommateur au nom du « coût vérité » imposé par les directives européennes. Si cela est possible c'est parce que la gestion de l'eau à Bruxelles est entièrement aux mains du secteur public (intercommunales et Région) et il faut y tenir comme à la prune de ses yeux et résister aux appétits de l'Europe et de l'AGCS.

Claude  
Adriaenssens ;  
<Claude.  
Adriaenssens  
@brucity.be>.

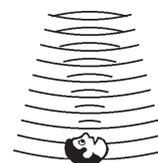
(1) Contact :  
Claire Hujuel,  
1425 Chssée  
de Wavre, 1160  
Bruxelles ; tél.  
02-673.43.31.

## 2. L'accès à l'énergie

Certains pensent qu'on pourrait appliquer les mêmes principes pour l'accès à l'électricité et au gaz pour les ménages (la CGEE y pense depuis longtemps et elle a soumis ses propositions lors de son colloque d'octobre 2003). Mais ces propositions recueillent moins de succès que dans le domaine de l'eau.

Le secteur est en effet engagé dans un processus européen de libéralisation et d'ouverture à la concurrence et va profondément changer par rapport à la situation actuelle en voie de disparition. Le monopole de la distribution et de la

Echos...



fourniture d'électricité appartenant à l'intercommunale mixte (SIBELGAZ) aux mains des communes et d'Electrabel en région bruxelloise pour les clients domestiques sera terminé en 2007. Les réseaux de transport (lignes à haute tension) et de distribution resteront des monopoles aux mains du public et les tarifs seront régulés et contrôlés par la CREG. La production et la fourniture seront entièrement libres et les prix répondront entièrement à la loi de l'offre et de la demande.

Les consommateurs pourront conclure des contrats avec différents fournisseurs et devront choisir le meilleur rapport qualité-prix tenant compte de leurs besoins et de leurs conditions spécifiques. Ils devront pour cela recueillir les informations afin de pouvoir comparer les différentes offres.

On peut croire que la concurrence fera baisser les prix et que les clients bien informés par Test Achats, par exemple, pourront choisir le meilleur prix individuellement pour la solution qui leur convient le mieux.

Ou bien on pense, avec la CGEE, qu'il vaut mieux pour tous les ménages et d'abord pour les précarisés de rester groupés dans le giron d'un opérateur public exclusif (par exemple au niveau de la Région de Bruxelles) chargé en tant qu'intermédiaire de procurer de l'électricité à ses usagers aux meilleurs prix auprès des producteurs et des fournisseurs du marché. Son grand intérêt consistera à ne pas segmenter la clientèle tout en ayant la taille suffisante pour négocier de bons prix et de bonnes conditions de fourniture. Cet opérateur public pourra alors mettre en place pour ses usagers une tarification solidaire et progressive (concept repris à nos réflexions concernant l'eau).

Le tarif normal devrait permettre pour une grosse majorité des consommateurs de disposer en quantité suffisante de l'énergie dont ils ont besoin pour un usage normal, par le financement de la première tranche de consommation par tous les consommateurs. Le prix des autres tranches de consommation augmenterait progressivement afin de contribuer à économiser l'énergie, en tenant compte de la taille des ménages et de l'état des installations. Ce tarif progressif faciliterait le développement durable puisqu'à partir d'une consommation définie comme excessive, les prix deviennent dissuasifs. Les mêmes principes pourraient être

appliqués pour le gaz.

Ces propositions ne font qu'appliquer au domaine particulier de l'énergie le vieux principe de la solidarité et de la mutualisation des coûts mis en oeuvre par le mouvement ouvrier belge (mutuelles, coopératives, ...). Elles supposent la modification de certaines législations européennes et nationales.

En attendant cela des solutions intermédiaires peuvent être trouvées comme la création de coopératives d'usagers pouvant jouer le rôle d'opérateur exclusif et mettre en oeuvre une tarification solidaire et progressive pour ses membres. **La CGEE souhaite un débat avec le monde associatif, politique et syndical et tous les usagers pour savoir ce qu'ils pensent de ses propositions.** Peut-être que ce journal pourrait y contribuer par vos réactions à cet article. N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Echos...

